



17 mai 1974

VINGT-SEPTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

COMMISSION A

Point 2.2.3 de l'ordre du jour

ANNEE MONDIALE DE LA POPULATION ET CONFERENCE MONDIALE DE LA POPULATION, 1974

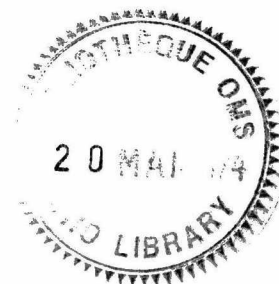
Projet de résolution proposé par les délégations des pays suivants : Colombie, Etats-Unis d'Amérique, Ghana, Indonésie, Mexique, Pays-Bas, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et Thaïlande

La Vingt-Septième Assemblée mondiale de la Santé,

Considérant l'importance de 1974 en tant qu'Année mondiale de la Population et l'intérêt manifesté à la présente Assemblée de la Santé par de nombreux gouvernements de Membres; et

Notant qu'en août 1974 se tiendra à Bucarest, sous les auspices des Nations Unies, la Conférence mondiale de la Population,

1. SE FELICITE de l'accent mis sur la santé et l'amélioration de la qualité de la vie dans le projet de Plan d'Action mondial en matière de Population qui doit être examiné à la Conférence mondiale de la Population;
2. APPELLE L'ATTENTION sur le fait qu'il importe d'inclure des administrateurs de la santé dans les délégations nationales à la Conférence mondiale de la Population; et
3. PRIE le Directeur général de faire rapport au Conseil exécutif à sa cinquante-cinquième session et à la Vingt-Huitième Assemblée mondiale de la Santé sur ce qu'impliqueront pour l'activité de l'Organisation mondiale de la Santé les résultats de la Conférence mondiale de la Population et les décisions que prendront à ce sujet le Conseil économique et social et l'Assemblée générale des Nations Unies.





WORLD HEALTH ORGANIZATION

ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ

VINGT-SEPTIEME ASSEMBLEE MONDIALE DE LA SANTE

Point 2.2.3 de l'ordre du jour

A27/A/Conf.Doc. N° 15 Add.1

18 mai 1974

COMMISSION A

ANNEE MONDIALE DE LA POPULATION ET CONFERENCE MONDIALE DE LA POPULATION, 1974

Les délégations du Bangladesh et du Pakistan ont exprimé le désir de voir les noms de leurs pays ajoutés à la liste des coauteurs du projet de résolution contenu dans le document A27/A/Conf.Doc. N° 15.

* * *

